



Séance du 27 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le mardi vingt-sept mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de BLESIGNAC, sous la présidence de Mme Mathilde FELD Présidente de la Communauté de Communes du Créonnais.

PRESENTS (31): **BARON :** M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie SORIN, M. Xavier SMAGGHE, **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET, **CREON :** M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Jean SAMENAYRE, Mme Sylvie DESMOND, M. Pierre GREIL, Mme Angélique RODRIGUEZ, M. Guillaume DEPINAY-GENIUS, Mme Isabelle MEROUGE, **CURSAN :** M. Jean Pierre SEURIN, M. Ludovic CAURRAZE, **HAUX :** M. Franck DUTHIL, M. Jean Paul LANDA **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, M. Jacques BORDE, **LE POUT :** M. Michel NADAUD, M. Michel FERRER, **LIGNAN DE BORDEAUX :** Mme Valérie CHAMPARNAUD, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Marie Claire GRAVELLIER, **MADIRAC :** M. Nicolas BERTHALON (suppléant de M. Bernard PAGES) **SADIRAC :** M. Jean Louis MOLL, Mme Marie Ange BURLIN, M. Patrick GOMEZ, **SAINT GENES DE LOMBAUD :** M. Michel DOUENCE, **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES, Mme Nadine DUBOS.

ABSENTS (5) : **LIGNAN DE BORDEAUX :** M. Pierre BUISSERET, **SADIRAC :** M. Daniel COZ, pouvoir à M. Jean SAMENAYRE, M. Fabrice BENQUET pouvoir à M. Pierre GACHET, Mme Christelle DUBOS pouvoir à Mme Mathilde FELD, Mme Barbara DELESALLE pouvoir à M. Jean Louis MOLL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. Jean François THILLET délégué communautaire de la Commune de BLESIGNAC secrétaire de séance.

1- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 29 AVRIL 2014 A BARON

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mme la Présidente fait part au Conseil Communautaire des décisions prises par application de sa délégation de compétences :

- Mme la Présidente déplore le recours effectué par M. Bernard LE GOREC auprès du Tribunal Administratif qui n'a d'autre objectif que de ponctionner les finances déjà très réduites de la CCC. Recours déposé le 14 avril 2014, reçu à la CCC le 25 mai 2014 (demande l'annulation de la délibération n°04.02.14 en date du 18 février 2014 et 8 000 € de dommages et intérêts). Compte tenu du délai de 60 jours pour produire un mémoire en réponse, il est justifié de considérer l'urgence de ce dossier et de s'attacher les services d'un avocat.

- personnel communautaire : prorogation des contrats de Mme Delphine DUPUY (17H30 hebdomadaires) et Mme Isabelle MUTELET (20H hebdomadaires) contrats à durée déterminée jusqu'au 31 août 2014 pour le remplacement de Mme Sylvia GIRAL, rédacteur territorial, titulaire du poste disposant d'autorisation d'absence syndicale.

3 - PRESENTATION DES COMMISSIONS INTERNES (délibération 43.05.14)

L'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoit que lorsqu'un « EPCI à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine ».

Madame la Présidente, par conséquent, rappelle que le Conseil communautaire doit déterminer le nombre, la composition et le fonctionnement de ses commissions internes.

Madame la Présidente donne lecture de la proposition des différentes commissions internes.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité

-Approuvent le nombre, la composition et le fonctionnement des commissions internes ci-dessous énumérées

COMPOSITION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS INTERNES

Vice-Président concerné	Commissions	Membres	Membres	Périodicité des réunions
Sophie SORIN	Analyse des besoins sociaux du territoire	7 CC	6 CM	Mensuelle
Sophie SORIN	Développement des services du CIAS	7 CC	6 CM	Mensuelle
Sophie SORIN	Service du transport à la demande	7 CC	6 CM	Bimestrielle
Sophie SORIN	Missions du CIAS dans le domaine de l'insertion	7 CC	6 CM	Bimestrielle
Sophie SORIN	Centre socio-culturel (soutien épicerie solidaire et actions intercommunales)	7 CC	6 CM	Bimestrielle
Jean Louis MOLL	Enfance- petite enfance	Minimum 1 représentant par commune, commission composée d'élus siégeant au PEDT (conseillers communaux et ou conseillers communautaires)		Selon besoins
Marie Christine SOLAIRE	Commission lecture Publique	2 CC	2 CM	Selon besoins
Marie Christine SOLAIRE	Commission Jeunesse	4 CC	4 CC	Selon besoins
Marie Christine SOLAIRE	Commission subventions	2 CC	2 CC	Selon besoins
Michel DOUENCE	Commission SEMOCTOM + SIVOM RIVE DROITE	10 (délégués de la CCC auprès du SEMOCTOM et du SIVOM RIVE DROITE)		Semestrielle + selon besoins
Michel DOUENCE	OPAH + diagnostic Habitat-habitat social	13 membres (référents communaux et ou conseillers communautaires)		Trimestrielle + selon besoins
Michel DOUENCE	Développement Durable – agenda 21	13 membres (référents communaux et ou conseillers communautaires)		Trimestrielle + selon besoins
Bernard PAGES	Commission finances locales et fiscalité	7 CC	6 CM	Bimensuelle (2ème semestre 2014) puis mensuel + selon besoins
Bernard PAGES	Commission développement économique local (+ coopération intercommunale)	7 CC	6 CM	Mensuelle + selon besoins

Bernard PAGES	Commission développement touristique et patrimoine + signalétique	7 CC	6 CM	Mensuelle + selon besoins
Jean François THILLET	Avenir du territoire de la CCC face au SCOT	Minimum 1 représentant par commune (conseillers communaux et ou conseillers communautaires)		Trimestrielle + selon besoins
Jean François THILLET	Etude et mise en place d'un PLUI, réflexions sur le PLH	Minimum 1 représentant par commune (conseillers communaux et ou conseillers communautaires)		Trimestrielle + selon besoins
Jean François THILLET	PAVE+ CIAPH	Minimum 1 représentant par commune (conseillers communaux et ou conseillers communautaires)		Trimestrielle + selon besoins
Nicolas TARBES	Aménagement numérique du territoire, TIC, Digitalisation.	Délégués de la CCC à Gironde Numérique + X CC		Trimestrielle
Nicolas TARBES	Communication interne et externe	VP	Référents communication de chaque commune	Trimestrielle + selon besoins
Nicolas TARBES	Infrastructures communautaires	Jean SAMENAYRE + X CC		Mensuel + selon besoins

4 - ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR (délibération 44.05.14)

Conformément à l'art L.2121-8 du C.G.C.T. Madame la Présidente précise qu'un règlement intérieur a été adopté en séance du 12 Avril 2005 par délibération n° 024/2005.

Madame la Présidente présente au Conseil communautaire les principales dispositions contenues dans le règlement préalablement transmis à chaque délégué. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,
- les conditions de consultations des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré,
Les membres du conseil Communautaire présents ou représentés, à l'unanimité,
Décident d'adopter le règlement intérieur joint en pages suivantes.

5- AIDE FINANCIERE A LA COMMUNE DE BARON POUR SON SALON DU DEVELOPPEMENT DURABLE (délibération 45.05.14)

Madame la Présidente donne lecture d'une demande de subvention émanant de la commune de Baron pour l'organisation de leur sixième salon du développement durable, manifestation qui se déroulera le 15 juin 2014.

Madame la Présidente mentionne l'article L5214 -16-1 du CGCT qui prévoit « *que les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elle confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions* ».

De même, elle explique que l'organisation de ce salon relatif au développement durable est conforme au cadre des compétences de la communauté de communes qui prévoit « *d'élaborer une charte intercommunale de développement durable de l'espace selon la procédure Agenda 21* » et « *de soutenir financièrement les manifestations annuelles promouvant l'identité du territoire communautaire* » (cf le groupe des compétences de la communauté de communes).

Madame la Présidente expose que cette demande a été communiquée lors du Bureau Communautaire en date du 18 avril 2014.

Ainsi, après avoir entendu les explications précitées, les membres présents ou représentés, après avoir délibéré

à l'unanimité (M. Emmanuel LE BLON DU PLOUY, Maire de BARON ne prend pas part aux débats, sort de la salle et ne prend pas part au vote)

- Décident d'allouer une subvention de 900 € à la commune de Baron pour l'organisation de son sixième salon du Développement Durable du 15 juin 2014 (pour mémoire 900 € en 2013 et 800 € en 2012) Cette dépense sera imputée sur le Budget 2014 – Article 657348- Subventions de fonctionnement aux organismes publics (accompagnée d'une convention spécifique annexée à la présente délibération)

- Précisent que la référence à la participation de la communauté de communes (logo notamment) doit apparaître sur toutes les publications (supports écrits ou autres) liées aux « événements » aidés financièrement par la Communauté de Communes du Créonnais (en contrepartie de l'allocation des subventions communautaires).

- Autorisent Madame la Présidente à signer la convention qui précisera les modalités de ce partenariat lors de ce salon du développement durable entre la Communauté de Communes du Créonnais et la commune de Baron.

6- APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS CŒUR ENTRE DEUX MERS (SYTECEM) (délibération 46.05.14)

Mme la Présidente expose les termes du courrier reçu à la CCC de M. le Président du Syndicat mixte demandant la modification des statuts du SYTECEM- PAYS CŒUR ENTRE DEUX MERS et donne lecture des nouveaux statuts du Syndicat (extrait de la délibération joint en annexe)

Il est expliqué aux membres du Conseil Communautaire les difficultés d'obtenir le quorum lors des réunions du SYTECEM (Pays Cœur Entre deux Mers).

Vu la délibération n° 10/2014 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Cœur Entre-deux-Mers.

Vu la proposition de composition du Comité syndical portant le nombre de délégués communautaires de 7 titulaires et 7 suppléants à 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Considérant la nécessité de modifier les articles 2, 5, 6, 7, 9, 10 et 12 des statuts du SYTECEM qui concerne le comité syndical.

CDC	Population totale recensement	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Secteur St Loubès	25 146	6	6
Portes de l'entre deux Mers	15 124	4	4
Créonnais	15 124	4	4
Vallon de l'Artolie	9 086	3	3
Coteaux de Garonne	7 216	3	3
Les Coteaux bordelais	18 240	5	5
Canton de Targon	7 124	3	3
Total PAYS	97 060	28	28

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- de modifier les articles 2, 5, 6, 7, 9, 10 et 12 des statuts du SYTECEM.
- d'approuver la modification des articles 2, 5, 6, 7, 9, 10 et 12 des statuts du SYTECEM.
- d'approuver les nouveaux statuts du SYTECEM.

7- DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS (délibération 47.05.14)

Mme la Présidente rappelle qu'une note de synthèse explicative a été rédigée afin d'exposer l'objet du CNAS et d'en préciser les modalités de fonctionnement.

Elle expose qu'il convient de désigner pour la durée du mandat 2014.2020 un délégué élu représentant la CdC du Créonnais au sein des instances du CNAS.

Vu la délibération n° 23.05.2009 de la CCC portant adhésion au CNAS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- de désigner Mme Sophie SORIN en tant que déléguée « élu » de la CCC au sein des instances du CNAS.

8- VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2014- DELIBERATION RECTIFICATIVE DE LA DELIBERATION NUMERO 39.04.14 (délibération 48.05.14)

Mme la Présidente donne lecture du courrier de la Préfecture de la Gironde en date du 7 mai 2014 portant demande de prise de délibération corrective de la délibération n°39.04.14 portant fixation des taux des quatre taxes directes locales pour 2014.

Le taux de Foncier non bâti doit être de 13.44% au lieu de 13.45% du fait du coefficient de variation proportionnelle égal à 1.024487.

Cette correction engendre une modification du produit attendu du TFNB qui égale 56 300 € (au lieu de 56 342 €) et du produit attendu général qui s'élèvera à 1 340 938 € au lieu de 1 340 980 €.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire, d'adopter les taux suivants des taxes :

- * Taxe d'habitation: 4.66 % (taux de référence en 2011 et 2012 : 4.35%, 2013 : 4.55 %)
- * Taxe foncier bâti: 4.95 % (taux de référence en 2011 et 2012 : 4.62% 2013 :4.83%)
- * Taxe foncier non bâti : 13.44 % (taux de référence en 2011 et 2012 : 12.55% 2013 : 13.12%)
- * Cotisation Foncière Entreprises: 5.41 % (taux de référence en 2011 et 2012 : 5.05% 2013 : 5.28%)

Le produit fiscal total prévisionnel attendu pour 2014 est de **1 340 938 €**

- dont -716 102 € (698 789€ en 2013, 623 790 € en 2012, 599 517 € en 2011) au titre de la TH
- 494 852 € (489 279€ en 2013, 441 487 € en 2012, 424 763 € en 2011) au titre de la TFB
- 56 340 € (54 317€ en 2013, 51 581 € en 2012, 51 191 € en 2011) au titre de la TFNB
- 73 684 € (91 608€ en 2013, 83 426 € en 2012, 81 608 € en 2011) au titre de la CFE

pour mémoire:

<i>recettes 2013 :</i>	<i>1 333 993€</i>
<i>recettes 2012 =</i>	<i>1 200 284 €</i>
<i>recettes 2011 =</i>	<i>1 157 079 €</i>
<i>recettes 2010 =</i>	<i>1 002 011 €</i>
<i>recettes 2009 =</i>	<i>923 398 €</i>

Par ailleurs, une somme de 43 582 € est fixée par la DGIPF au titre de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) dans le calcul préalable à l'établissement du produit attendu du taux des quatre taxes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré : à l'unanimité, des membres présents ou représentés

ADOpte pour 2014 avec les produits attendus précités les taux proposés qui suivent :

- | | |
|---|-----------|
| * Taxe d'habitation | : 4.66 % |
| * Taxe foncier bâti | : 4.95 % |
| * Taxe foncier non bâti | : 13.44 % |
| * Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | : 5.41 % |

9- INTERVENTION DES VICE- PRESIDENTS

9.1 Madame la Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale : Sophie SORIN

- Composition du CIAS

Mme la Vice-Présidente indique que la composition du CIAS est en cours, les courriers ont été envoyés le 12 mai 2014 aux associations, plusieurs associations ont répondu favorablement et proposent un membre.

- Afin d'appréhender de façon optimale les acteurs à vocation sociale du territoire, Mme la Vice-Présidente a rencontré en présence de Mme la responsable du CIAS, la MDSI, l'Esat de Sadirac, La cabane à projets.

La MDSI organise une réunion sur le thème de l'habitat le 3 juin 2014 aussi le CIAS sera représenté.

- Organisation du CIAS :

Mme la Présidente précise qu'à la demande des Maires de la CCC, des permanences du CIAS se tiendront régulièrement dans les mairies.

Mme la Vice-Présidente ajoute que la responsable du CIAS est chargée d'effectuer une présentation des missions du CIAS à l'ensemble des CCAS du territoire.

9.2 Monsieur le Vice-Président en charge de la Petite Enfance et de l'Enfance : Jean Louis MOLL

En préambule à sa présentation, M. le Vice-Président tient à souligner la qualité du travail de Mme la coordonnatrice enfance jeunesse.

Evolution du PEDT Intercommunal (aménagement des rythmes scolaires)

M. le Vice-Président précise qu'une réunion s'est tenue le 6 mai 2014 et présente l'état d'avancement du PEDT (Projet Educatif Territorial) Intercommunal. Les plannings des TAP (activités périscolaires dans les écoles) sont en cours de finalisation.

Les conventions liant les communes aux associations sont en cours de rédaction pour une signature programmée le 13 juin 2014 à 18 heures (lieu à définir).

M. le Vice –Président tient à rappeler que le transport des enfants sera placé sous la responsabilité des communes ou RPI, la CCC prenant en charge les frais y afférant.

Des réunions de travail sont en cours pour l'organisation des deux nouveaux pôles de loisirs (Baron et St Genès de Lombaud) pour la création de 80 nouvelles places d'accueil (40X2).

- Bilan et Contrat Enfance Jeunesse

M. le Vice-Président informe ses collègues que le Bilan Enfance Jeunesse sera présenté jeudi 5 juin 2014 à 14 heures (Mairie de Sadirac), ce bilan sera l'occasion de faire une évaluation des actions 2010.2013 et de valider les 17 fiches « action » du nouveau CEJ (Contrat Enfance jeunesse) 2014.2017. Le détail des fiches est présenté (Ribambule, LJC, Kaléidoscope, formations BAFA et BAFD, coordinatrice...)

Mme la Présidente expose que la CCC reprendra l'attache de la MSA, qui a annoncé son désengagement, au constat que les structures « petite enfance » atteignent le quota des familles relevant du régime agricole.

Considérant l'importance du service Enfance de la CCC, Mme la Présidente relève que la présence d'un seul agent affecté à cette compétence semble insuffisante, notamment du fait de la réforme des rythmes scolaires et du PEDT intercommunal.

9.3 Madame la Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, Sports et Culture : Marie Christine SOLAIRE

Mme la Vice-Présidente expose que des contacts sont pris régulièrement avec les associations du territoire afin d'appréhender le fonctionnement de ces associations.

Une rencontre est organisée le 4 juin 2014 avec le Football Club Créonnais, US Rugby Sadiracais, Handball club et LJC afin de travailler sur le projet de mutualisation d'un emploi sportif.

Un rendez-vous est envisagé avec M. Pierre CHINZI Directeur de LJC et Mme DECOMBEROUSSE Principale du collège, pour faire un bilan de l'intervention du LJC au collège. La date n'est pas encore convenue.

M. Jean Pierre SEURIN, Maire de CURSAN, indique que l'intervention de LJC au collège n'est pas conventionnée aussi cela n'engendre aucun retour financier pour l'association. M. Jean Louis MOLL, précise que le foyer du collège participe financièrement mais qu'effectivement cela ne couvre pas les frais à la charge de LJC.

Mme la Présidente rappelle que l'objectif est de créer du lien avec les enfants du collège, mais qu'il faudra vérifier l'opportunité de modifier les statuts de la CCC sur ce point. M. Jean pierre SEURIN approuve cette proposition de façon à mettre en cohérence les actions menées et les compétences communautaires.

Selon M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Maire de BARON, la compétence jeunesse est très étendue, Mme la Présidente expose que, consciente de l'importance du sujet, a placé cette compétence sous la responsabilité de deux Vice-présidents c'est donc à eux que revient le travail de réflexion concernant ces questions afin de faire des propositions au bureau.

9.4 Monsieur le Vice-Président en charge de la Protection de l'environnement et gestion des ordures ménagères : Michel DOUENCE

- SEMOCTOM :

M. le Vice – Président précise que le Président du SEMOCTOM a été élu le 22 mai 2014, il s'agit de M. Jean Luc LAMAISON, Président de la CdC du Brannais et Maire de Nérigean, les vice-présidents ont également été désignés dont M. Michel FERRER, conseiller communautaire.

M. Michel FERRE, Commune de LE POUT, informe ses collègues qu'une réunion interne (Président et Vice-présidents) est organisée au SEMOCTOM le 2 juin prochain.

- OPAH

M. le Vice – Président informe que le Bilan de la 2ème année de l'OPAH sera présenté par la Cabinet URBANIS mardi 3 juin à 14 :30 à LA SAUVE MAJEURE.

Le comité technique se réunira quant à lui le vendredi 13 juin à 14 :30 à SAINT GENES DE LOMBAUD pour étudier et valider les dossiers en cours.

9.5 Monsieur le Vice- Président en charge du développement économique, tourisme et marchés publics : Bernard PAGES

M. le Vice – Président, absent excusé.

- Signalétique :

Mme la Présidente mentionne les grandes lignes de la présentation sur ce thème effectuée par M. le Vice-président au cours du dernier bureau communautaire.

Elle insiste sur la nécessité pour les Maires de désigner un référent signalétique, lequel sera convié à une réunion de travail le 3 juin 2014 à 18/30 (des courriers ont été envoyés dans ce sens le 20 mai 2014)

9.6 Monsieur le Vice- Président en charge de l'aménagement du territoire et urbanisme : Jean François THILLET

- M. le Vice – Président expose qu'un courrier a été adressé aux mairies afin qu'elles fassent parvenir leur **PAVE** à la CCC, et rappelle les obligations réglementaires (loi n°2005.102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Afin de préparer les travaux d'accessibilité, les ERP des 4 premières catégories doivent faire l'objet d'un diagnostic au 1^{er} janvier 2011.

Il expose que Le Sénat a adopté lundi 28 avril 2014 le projet de loi habilitant le Gouvernement à adopter des mesures pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Ce texte vise à permettre une application effective des dispositions de la "loi Handicap" de 2005 sur la mise en accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des transports collectifs.

Mme la Présidente précise que la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) va être créée.

La CIAPH existe dans tout établissement public de coopération intercommunale de plus de 5 000 habitants, compétent en matière de transports ou d'aménagement du territoire.

Elle a pour rôle de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti d'existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et d'établir un rapport annuel contenant des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est par exemple amenée à suivre les travaux réalisés par GPSO en matière d'accessibilité aux personnes handicapées (accessibilité des arrêts de bus, installation de bornes podotactiles, feux sonores, etc...).

- Urbanisme : une réflexion sur l'organisation future des services intercommunaux en matière d'urbanisme est menée, un état des lieux des compétences dans les communes va être réalisé et il sera demandé à la DDTM un panorama des dossiers instruits sur le territoire. Mme la Présidente rappelle que l'instruction des Autorisations d'Occupation des Sols relèvera de la compétence de la CCC au 1^{er} juillet 2015.

- PLUI : la CCC candidate sur l'appel à projets 2015. M. le Vice-Président indique qu'en cas d'élaboration d'un PLU, la communauté peut compter sur une subvention de 50 000 €. Celle-ci peut être majorée de 10 000 € si la CCC propose une ou des méthodes innovantes ; et peut même être abondée de 20 000 € pour l'élaboration d'un règlement local de publicité (RLP).

9.7 Monsieur le Vice- Président en charge de la coordination numérique du territoire, communication et infrastructures communautaires : Nicolas TARBES

- Gironde Numérique

M. le Vice – Président indique que le syndicat mixte se réunira le 12 juin à 18 :30, seront traités le Budget, la montée en débit et le NRA MED de Saint Léon. A ce sujet, il précise que la mise en service aura lieu en juillet 2014. (Déploiement des offres de 4 opérateurs)

- Communication

Une réflexion est en cours concernant la réorganisation du volet « Communication » de la CCC, un premier travail a été effectué sur le contenu de l'extranet, un courriel sera envoyé aux conseillers communautaires une fois les mises à jour effectuées.

M. le Vice-Président présente l'outil mis à disposition des élus et les composantes de l'extranet : compte-rendus des réunions du conseil communautaire, notes de synthèse, documents de travail..... une fois cet outil actualisé, les identifiants et mots de passe seront communiqués aux conseillers communautaires.

- Bâtiments communautaires

M. le Vice – Président tient à souligner la forte mobilisation de l' élu délégué : M ; Jean SAMENAYRE, une prise de contact avec les utilisateurs a été effectuée ; les élus ont pu bénéficier d'une transition par M. Jean Pierre SEURIN, Maire de CURSAN, Vice-Président en charge des bâtiments communautaires sous le précédent mandat.

L'organisation interne a été revue avec un référent salarié pour améliorer la réactivité et le suivi.

Une réflexion est menée sur la mutualisation dans les interventions avec une volonté de limiter les contrats externes voir de ré-internaliser certaines prestations.

Un certain nombre d'objectifs de suivi pour les intervenants externes avec procédure qualité sont en cours de définition.

Il est envisagé la mise en place d'un outil collaboratif de déclaration et suivi du portefeuille d'incidents.

M. le Vice – Président insiste sur le constat suivant : les bâtiments repris représentent une charge importante de travail et de dépenses et exprime sa forte inquiétude sur la dégradation de la salle multisports qui se confirme en continuité des actions et constats par le Vice-Président précédent.

La nécessité d'un suivi rigoureux et un lissage des dépenses d'entretien sont indispensables étant donné que la CCC dispose d'une faible marge de manœuvre financière.

Il est fait un exposé du travail effectué avec M. Jean SAMENAYRE sur les bâtiments communautaires, lequel indique qu'il souhaite rencontrer le Conseil Général pour évoquer la question d'une participation financière du CG33 aux frais de fonctionnement de la salle multisports, il serait impensable de fermer la salle faute d'argent pour financer les travaux indispensables à son fonctionnement optimal. M. Jean Pierre SEURIN rappelle les termes de la convention liant le CG à la CCC concernant la subvention accordée pour la construction de la salle multisports. Aucun financement supplémentaire ne pourra être accordé pour une durée de 30 ans.

Mme la Présidente, consciente que les travaux de remise en état de la salle constituent un objectif difficilement atteignable pour le présent mandat, a pris l'attache de Monsieur Alain MAROIS, Vice-Président du CG en charge des collèges et de la Jeunesse et estime qu'un dialogue peut être engagé.

Concernant l'éclairage de la salle multisports, les services ont réussi à trouver l'origine des désordres, ils sont imputables à un dysfonctionnement de la pompe de relevage qui renvoie les eaux usées vers la station d'épuration de Créon. La Lyonnaise des Eaux n'a pas remplacé un variateur défectueux, cela engendre des variations dans les circuits électriques lesquelles ont fortement endommagé l'électronique de la chaudière et de l'éclairage de la salle (branchée sur le même circuit électrique que la station de relevage). Une analyse des actions est à mener pour que ces variations de tension ne se reproduisent pas pour déterminer la responsabilité des différents protagonistes afin d'engager les demandes de dédommagement.

9- QUESTIONS DIVERSES

- Charte des élus

Mme la Présidente donne lecture de la charte des élus, laquelle est entérinée par les conseillers communautaires présents.

- Informations

- Inauguration de la borne internet de l'Office de Tourisme du Créonnais le 5 juin 2014 à 19h00. M. Michel NADAUD, Maire de LE POUT et Président de l'Office de Tourisme du Créonnais indique que c'est la 1^{ère} borne interactive implantée sur le territoire de l'OTEM ;
- Présentation du SYSDAU et du SCOT par M Pierre DUCOUT au Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2014.

Fin de séance 22H 00